



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	26	11	12

**OBJET : 38-1 - RELATIONS AVEC
LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL
- EXTENSION DU PERIMETRE DE
COMPETENCE A TERRE ET SUR LE
DOMAINE PUBLIC MARITIME**

- 0 Original
- 0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3157/13

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **22/11/13**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **22 NOV. 2013**

Pour le Maire,
L'Attaché principal,



A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 15 novembre 2013

Le vendredi 15 novembre 2013 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du
08/11/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Eric PAUGET, Premier Adjoint.

Présents :

M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa
PUGNAIRE, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique
CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER,
M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith
LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHIALVA,
Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Khéra
BADAOU, M. Matthieu GILLI, Mme Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE, Mme
Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

Mme Simone TORRES FORET DODELIN à Mme Anne-Marie DUMONT
M. Francis PERUGINI à M. Alain BIGNONNEAU
M. Patrick DULBECCO à M. Jacques GENTE
M. André PADOVANI à Mme Carine CURTET
Mme Jacqueline DOR à Mme Yvette MEUNIER
M. Alain CHAUSSARD à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Marguerite BLAZY à Mme Suzanne TROTOBAS
Mme Agnès GAILLOT à Mme Khéra BADAOU
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI
M. Bernard MONIER à M. Georges ROUX
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : M. Jean LEONETTI, M. André-Luc SEITHER, M. Jean-Pierre GONZALEZ,
M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, M. Jacques BAYLE,
Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA
SPESA, Mme Cécile DUMAS

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour
remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

38-1 - RELATIONS AVEC LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL - EXTENSION DU PERIMETRE DE COMPETENCE A TERRE ET SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

Commission(s) : COMMISSION SANTE - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Depuis de nombreuses années, la Commune d'Antibes Juan-les-Pins et le Conservatoire du Littoral se sont associés afin de préserver et mettre en valeur la richesse patrimoniale de notre territoire.

Cela s'est traduit notamment par l'acquisition d'une partie des bois de la Garoupe et du Fort Carré par le Conservatoire du Littoral, espaces confiés en gestion à la Commune.

Cette collaboration s'est poursuivie avec le site de la Batterie du Graillon, propriété du Ministère de la Défense en cours d'affectation au Conservatoire du Littoral.

Afin de poursuivre cette démarche, le Conservatoire du Littoral souhaite étendre son périmètre autorisé d'intervention sur le secteur du Cap d'Antibes. Cette extension de périmètre, étudiée en étroite collaboration avec la Commune et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, concernerait le parking situé en contrebas de l'enceinte de la Batterie du Graillon, ainsi que plusieurs parcelles de la pointe de l'Ilette et du Domaine Public Maritime du Cap d'Antibes.

L'avis préalable de la Commune est sollicité avant que le Conseil d'Administration du Conservatoire du Littoral ne décide d'engager les démarches en ce sens.

Tout d'abord, l'affectation du parking (sections cadastrales CH 34 et 35) au Conservatoire du Littoral faciliterait le stationnement des visiteurs du site de la Batterie du Graillon et de son Espace Mer et Littoral.

Ensuite, plusieurs parcelles de la pointe de l'Ilette (sections cadastrales CE 41, 42, 43, 45 et 50), d'une surface totale d'un peu plus de 2 hectares, constituent un patrimoine naturel très riche. Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire abritant de nombreuses espèces endémiques, à grande valeur écologique, situé en partie dans le site Natura 2000 « Baies et Cap d'Antibes - Îles de Lérins ».

Enfin, dans le prolongement de notre politique de préservation du littoral terrestre et marin, et en cohérence avec la démarche Natura 2000, le Conservatoire du Littoral a réalisé une étude d'opportunité portant sur le Domaine Public Maritime autour du Cap d'Antibes en concertation avec les Services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes et de la Ville.

Dans le cadre de l'extension de son champ de compétence sur le Domaine Public Maritime (Loi du 27 février 2002), le Conservatoire du Littoral peut en effet se voir attribuer la gestion de ce domaine qui concernerait 164 hectares depuis l'anse de la Garoupe (non incluse) jusqu'à l'Olivette, en s'étendant en mer jusqu'à la limite des 300 mètres (voir carte jointe).

L'intervention du Conservatoire du Littoral sur le Domaine Public Maritime, en plus de sa maîtrise foncière à terre, permettrait d'assurer une gestion cohérente de l'ensemble de la frange littorale et marine du Cap d'Antibes, gestion qui serait confiée à la Commune via un plan de gestion et de qualité des milieux.

La mise en place d'une gestion opérationnelle sur ce site (à terre et sur le Domaine Public Maritime) permettra une mobilisation de financements dans le cadre des partenariats établis entre le Conservatoire du Littoral, le Département des Alpes-Maritimes, la Région Provence Alpes Côte d'Azur ainsi que des financements directs du Conservatoire.

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable à la proposition du Conservatoire du Littoral pour une extension de son périmètre de compétence à terre et sur le Domaine Public Maritime.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

38-1 - RELATIONS AVEC LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL - EXTENSION DU PERIMETRE DE COMPETENCE A TERRE ET SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

Commission(s) : COMMISSION SANTE - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- DONNE un avis favorable à l'extension du périmètre d'intervention à terre et sur le Domaine Public Maritime du Conservatoire du Littoral conformément au plan annexé à la présente délibération.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.38-1 - RELATIONS AVEC LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL - EXTENSION DU PERIMETRE DE COMPETENCE A TERRE ET SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME -

Date de transmission de l'acte : 22/11/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 22/11/2013

Numéro de l'acte : DCM3157-13 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20131115-DCM3157-13-DE

Date de décision : 15/11/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes